

NOTE DE RENTREE

L'équipe éducative souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et mettra tout en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit la plus fructueuse et la plus sereine possible, en lien régulier et constructif avec les familles, dans l'intérêt des enfants et pour leur réussite.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires est effective cette année, avec une répartition des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur quatre jours et demi. Cela va engendrer quelques changements dans les habitudes et l'organisation, pour tous. Afin que l'information soit clairement expliquée dans les meilleurs délais, nous avons souhaité qu'une réunion conjointe école/Service Animation Jeunesse Enfance ait lieu dès la première semaine. Je vous invite donc à participer à cette rencontre qui aura lieu le **Vendredi 5 Septembre à la Comédie St Germain à 18h**. Dans un premier temps des informations sur le fonctionnement de l'école seront données, puis à 18h30, Sabine Brouillard, Directrice du SAJE présentera la nouvelle gestion du temps périscolaire et vers 19h15, vous pourrez vous rendre dans la classe de votre enfant pour un échange avec son enseignante.

Ce document regroupe quelques informations qui vous seront utiles en ce début d'année. Il est accompagné de la fiche de secours, de la fiche d'inscription à l'étude, de diverses demandes d'autorisations, de la charte Internet et du règlement intérieur. Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance, de compléter les autorisations et de les signer. (Seuls les parents des nouveaux élèves rempliront une fiche de secours, les parents des élèves déjà inscrits à l'école élémentaire de Saint-Germain en 2013/2014 signeront seulement l'ancienne fiche et signaleront d'éventuels changements.)

Cordialement
La Directrice

Equipe éducative:

Sylvie Dunezat : directrice (disponible le mardi)

Delphine Bigorgne, Marion Debiève, Caroline Hocquaux, Nathalie Lepont, Valérie Toussaint, Sarah Leprêtre (remplaçante de la directrice le mardi) : enseignantes

Arnaud Montenon : enseignant spécialisé présent dans l'école 2 demi-journées par semaine

Sylvie Ielsch: Accompagnante d'élève en situation de handicap (AESH)

L'école compte actuellement 143 élèves répartis en 6 classes :

- 20 CP (Mme Debiève)
- 6 CP / 14 CE1 (Mme Hocquaux)
- 26 CE1 (Mme Dunezat/Mme Leprêtre)
- 25 CE2 (Mme Bigorgne)
- 27 CM1 (Mme Toussaint)
- 25 CM2 (Mme Lepont)

Coordonnées de l'école :

Ecole Elémentaire Jean Monnet
867 Route de Troyes
10120 SAINT-GERMAIN

tél: 03 25 75 69 19

mail: ce.0100468e@ac-reims.fr

site internet : <http://sepia.ac-reims.fr/ec-st-germain-elem>

Horaires:

Matin: 9h - 12h Après-midi: 14h – 16h15

L'accueil a lieu dans la cour à partir de 8h50 le matin et 13h50 l'après-midi

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu les mardis et jeudis matin de 8h20 à 8h50.

L'étude surveillée a lieu de 16h15 à 17h15

Calendrier scolaire 2014/2015 Académie de Reims :

Vacances de la Toussaint : du vendredi 17 Octobre 2014 au lundi 3 Novembre 2014

Vacances de Noël : du vendredi 19 Décembre 2014 au lundi 5 Janvier 2015

Vacances d'Hiver : du vendredi 20 Février 2015 au Lundi 9 Mars 2015

Vacances de Printemps : du vendredi 24 Avril 2015 au Lundi 11 Mai 2015

Vacances d'Eté : vendredi 3 Juillet 2015

Calendrier des Activités Pédagogiques Complémentaires :

Ces activités se déroulent les mardis et jeudis de 8h20 à 8h50 et sont utilisées pour des aides aux élèves en difficulté, des aides au travail personnel ou des actions liées au projet d'école.

L'utilisation pourra varier selon les périodes et les classes.

Comme les années précédentes, cette possibilité sera proposée aux parents qui donneront ou non leur accord.

période 1 : du mardi **9 Septembre** au jeudi **16 Octobre**

période 2 : du mardi **4 Novembre** au jeudi **18 Décembre**

période 3 : du mardi **6 Janvier** au jeudi **19 Février**

période 4 : du mardi **10 Mars** au jeudi **23 Avril**

période 5 : du mardi **12 Mai** au jeudi **25 Juin**

Fréquentation scolaire: Merci de prévenir de l'absence de votre enfant le matin même et de fournir un mot à son retour. Il est important de respecter les horaires d'entrée en classe.

A l'école élémentaire, les enfants sortent seuls de l'école (à 12h, 16h15 ou 17h15), si vous êtes en retard, pensez à prévenir l'école.

Temps post-scolaire : A 16h15, plusieurs possibilités vous sont proposées :

- votre enfant peut quitter l'école, seul ou accompagné
- votre enfant peut être inscrit à l'étude jusqu'à 17h15 (école élémentaire)
- votre enfant peut être inscrit à la « petite garderie » SAJE jusqu'à 16h45
- votre enfant est inscrit au périscolaire SAJE (école maternelle)

Cahier de liaison: C'est un lien important entre les familles et les enseignants. Les parents y signeront les diverses informations qui leur seront communiquées après en avoir pris connaissance. De même, les enseignants prendront connaissance des demandes et informations formulées par les parents. Ce cahier sera toujours dans le cartable de l'enfant.

Matériel : Merci de couvrir les manuels scolaires et de veiller à ce que les enfants en prennent soin. Pensez également à vérifier et/ou renouveler le matériel consommable (stylos, crayons, colle)

Assurance: Une assurance responsabilité civile + individuelle accident sera obligatoire pour les sorties dépassant les horaires scolaires (sorties à la journée par exemple). Merci de faire parvenir rapidement une attestation d'assurance.

Coopérative scolaire: La coopérative scolaire (gérée par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole) est une caisse propre à l'école qui permet de financer la plupart des sorties et animations organisées chaque année. Elle est alimentée par les cotisations versées par les parents d'élèves, les bénéfices réalisés lors des différentes manifestations (marché de Noël, fête, bourse puériculture...), les ristournes sur la vente de photos ou de calendriers.

Montant de la cotisation pour l'année 2014/2015 (adoptée lors du dernier Conseil d'Ecole) :

pour 1 ou 2 enfants scolarisés à St-Germain : entre 10 et 15 € par enfant
pour 3 enfants ou plus scolarisés à St-Germain : entre 8 et 10 € par enfant

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de OCCE Ecole Elémentaire St-Germain

Règlement intérieur: Le règlement intérieur joint à cette note de rentrée est celui en vigueur actuellement. Un avenant notifiant les éventuelles modifications (notamment les horaires d'ouverture de l'école) sera rédigé lors du premier conseil d'école et vous sera communiqué. Il sera lu et expliqué en classe et peut l'être également en famille, le but de ce règlement étant de mettre en place un minimum de règles de base permettant de vivre ensemble dans les meilleures conditions.

Rencontres parents/enseignants:

Après la réunion de rentrée, d' autres réunions pourront avoir lieu en fonction des projets de chaque classe et pour la préparation des animations (marché de Noël, Carnaval, kermesse de fin d'année) . Tout au long de l'année scolaire, vous pouvez rencontrer l'enseignante de votre enfant sur rendez-vous de préférence.

Vous pouvez également rencontrer la directrice le mardi toute la journée et sur rendez-vous les autres jours.

Quelques dates à retenir :

Elections des Représentants de Parents d'élèves : Vendredi 10 Octobre 2014

Marché de Noël à l'Ecole Elémentaire : Vendredi 12 Décembre 2014

Spectacle de Danse à la Comédie St-Germain au profit de la Coopérative Scolaire : Dimanche 14 Décembre 2014

Bourse Puériculture au gymnase de Lépine : Dimanche 22 Mars 2015

Kermesse de l'Ecole Elémentaire : Samedi 20 Juin 2015